Virus/ en 24 heures

Cinq nouveaux décès et 132 de contamination déplorés

● Prolongation du confinement jusqu'au 14 mai

Page 2

LE JOUR D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5066 - Mercredi 29 avril 2020 – Prix : 10 DA

Ain M'lila/Oum El Bouaghi

Un procureur adjoint sous mandat de dépôt

Page 16

L'Union des parents d'élèves en attente de la décision finale du ministre de l'Education

Pour l'Unpef, «la reprise des cours après le 15 mai reste peu probable»

● Le ministre de l'Education promet des résultats satisfaisants pour parents et élèves

Page 3

Libération conditionnelle

Par Mohamed Habili

Lorsqu'on rate un confinement, le corriger est facile, puisqu'il suffit de durcir les mesures dont il se monnaye, et le cas échéant d'en ajouter de nouvelles en complément. Ce qu'on appelle le confinement total, et dont il n'a existé en réalité qu'un seul exemple approchant, l'exemple chinois, ce serait une situation dans laquelle toute liberté de mouvement est abolie, ce qui équivaudrait à l'incarcération de tout un pays, ou sinon, d'une ou de plusieurs régions de ce pays. Or les Chinois ne se sont pas contentés de procéder à un confinement strict, ils ont profité de ce que les gens soient confinés chez eux, à portée de main en quelque sorte, pour entrer dans leurs maisons et les tester. Ceux qui ont été testés positifs ont été pris pour être isolés dans des endroits prévus à cet effet, pour éviter qu'ils ne contaminent leurs propres familles. En Algérie aussi, des milliers de personnes ont été isolées de cette manière, toutefois à une échelle en deçà de celle qui a été mise en œuvre en Chine. N'empêche, le confinement n'a été le premier choix dans aucun pays, pas même en Chine. Les Etats s'y sont décidés à leur corps défendant, après s'être aperçus que la distanciation sociale n'était pas respectée. Celle-ci l'aurait-elle été partout, nulle part il n'y aurait eu de confinement, pas même en Chine. Le confinement, c'est en fait de la distanciation sociale rendue obligatoire, sous peine de verbalisation. Imposée par la peur que les hôpitaux soient débordés par l'afflux de malades, et que dans ces conditions on en vienne à trier les plus gravement atteints, dans l'impossibilité où l'on serait de les traiter sur un pied d'égalité.

Suite en page 3

Examen de propositions pour atténuer les effets de la crise sanitaire

Impactés, Tourisme et Habitat se préparent à l'après-coronavirus

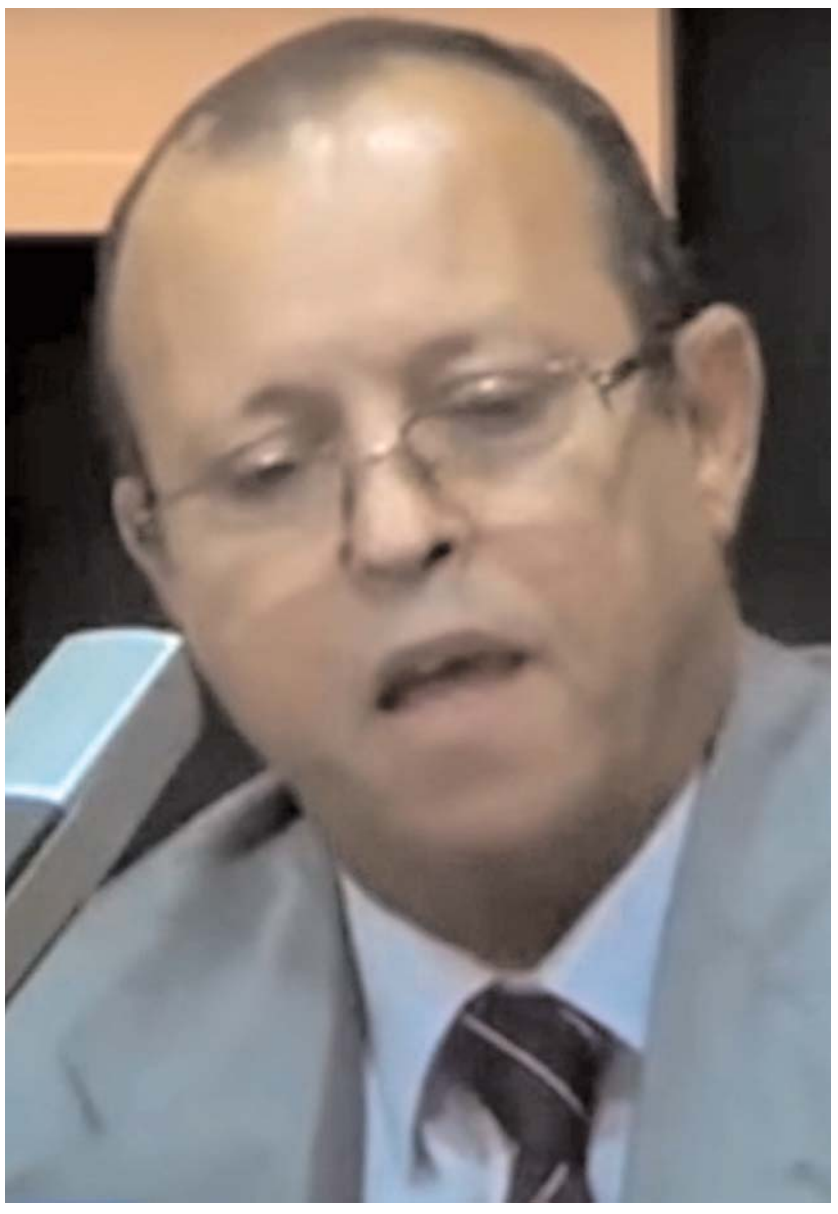

Ph/D. R.

La crise sanitaire liée au coronavirus a impacté plusieurs secteurs, notamment le tourisme et l'habitat. Touchés de plein fouet, ces derniers tentent de limiter les retombées en préparant des plans de relance.

Lire page 2

Conseil national de la recherche scientifique et des technologies

Djerad installe le Pr Abadlia dans ses fonctions de président du CNRST

Page 4

CS Constantine

Redjradj souhaite prolonger ses cadres

Page 24

Examen de propositions pour atténuer les effets de la crise sanitaire

Impactés, Tourisme et Habitat se préparent à l'après-coronavirus

■ *La crise sanitaire liée au coronavirus a impacté plusieurs secteurs, notamment le tourisme et l'habitat. Touchés de plein fouet, ces derniers tentent de limiter les retombées en préparant des plans de relance.*

Par Meriem Benchaouia

Phs/D. R.

Ainsi, le ministre du Tourisme, Hassane Mermouri, a examiné avec des opérateurs et des professionnels du tourisme une série de propositions pour une reprise de l'activité touristique. Cette rencontre, qui a réuni le premier responsable du secteur avec des représentants de la Fédération nationale des associations des agences de tourisme et de voyages (Fnat), du Syndicat national des agences de voyages (Snav) et de la Fédération nationale des hôteliers algériens, s'inscrit dans le cadre de concertations et d'échange d'informations sur les répercussions de la crise sanitaire actuelle sur le secteur du Tourisme, d'une part, et la proposition de mesures à même d'atténuer ses effets sur les activités touristiques, d'autre part, indique un communiqué du ministère. Le ministre du Tourisme a exprimé, à cette occasion, ses remerciements aux professionnels du secteur du Tourisme «pour leur mobilisation dans le cadre des opérations de solidarité nationale de lutte contre la pandémie du nouveau coronavirus», soulignant que le gouvernement «œuvre à mettre en place tous les moyens nécessaires pour endiguer la pandémie mais aussi reprendre les activités économiques, a ajouté la même source. Le ministre a assuré également que les préoccupations et propositions des opérateurs du secteur «seront étudiées avec le plus grand sérieux dans le cadre du plan d'action du gouvernement afin de soutenir et assister tous les opérateurs économiques», appelant à «davantage de mobilisation et à se préparer à un avenir prometteur plein d'espoir et d'optimisme après le retour à la vie normale, conclut le communiqué.

Le secteur de l'Habitat s'active également

De son côté, le ministère de l'Habitat a affirmé que toutes les propositions sur la relance des projets du secteur, formulées par les partenaires sociaux, les opérateurs du secteur et les instances sous tutelle, étaient en cours d'examen pour surmonter la pandémie et relancer les chantiers du secteur. «Le ministère est en passe d'examiner toutes les propositions reçues, limitées exclusivement à celles visant à surmonter la pandémie de Covid-19, et se démarque de toute autre information», lit-on dans un communiqué du ministère. Dans ce sens, le communiqué comprend «un démenti de l'information diffusée par le Syndicat national des ingénieurs agréés en génie civil et bâtiment (Snia), selon laquelle les bureaux d'études seraient exclus de la commande publique en relation directe avec le domaine du génie civil (érosion du sol, les murs de soutènement, les voiries et réseaux divers - VRD). En application des instructions du Premier ministre, le ministre de l'Habitat a effectué plusieurs rencontres, au siège du ministère, avec les organisations patronales et les syndicats des travailleurs, les représentants des institutions publiques et privées, les promoteurs immobiliers et les architectes, ainsi que les ingénieurs d'Etat activant dans le secteur du bâtiment, pour examiner l'impact économique des mesures préventives prises par les autorités sanitaires pour surmonter la pandémie du nouveau coronavirus, selon la même source. Kamel Nasri, ministre du secteur, avait accueilli le 25 avril le Snia, à l'instar des autres instances, mais la rencontre avait porté sur les moyens de surmonter la pandémie et de relancer les chantiers de construction, précise le communiqué. L'objectif de ces rencontres est de «trouver les moyens de relancer progressivement les chantiers de construction et d'assurer un accompagnement permanent aux entreprises et aux acteurs du secteur», rappelle le communiqué, ajoutant que «les démarches communes tendent à satisfaire les demandes des citoyens, à parachever les programmes de logements et à assurer la distribution des quotas finalisés». Le communiqué a affirmé que le ministre a reçu plusieurs propositions s'inscrivant dans le cadre de la relance des projets du secteur. **M. B.**

Virus/ en 24 heures

Cinq nouveaux décès et 132 de contamination déplorés

L'ALGÉRIE a enregistré cinq nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, portant à 437 le nombre de morts dans le pays depuis le début de la pandémie, a annoncé hier, le porte-parole du comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie le Pr Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a augmenté de 132 cas pour atteindre 3 649 cas confirmés répartis sur 47 wilayas, selon la même source.

Le nombre de guérisons a augmenté de 93 pour atteindre 1 651, selon le Pr Fourar, qui précise que 6 424 personnes sont traitées à la chloroquine.

Prolongation du confinement jusqu'au 14 mai

Le confinement est prolongé jusqu'au 14, au même titre que l'ensemble des mesures qui l'accompagnent, indique avant-hier soir, un communiqué du Premier ministère, précisant que toutes les dispositions relatives à cet état de fait seront reconduites pour la même période.

A cette occasion, le Gouvernement « conscient des efforts supplémentaires que chacun doit fournir, réitère ses appels aux citoyens à demeurer conscient des enjeux et des défis sanitaires, économiques et sociaux du coronavirus et de continuer à observer en toute conscience et avec rigueur, les mesures d'hygiène, de distanciation sociale et de protection, qui demeurent les seules réponses actuelles pour l'endiguement de cette épidémie », ajoute la même source.

Par ailleurs, le gouvernement rappelle « les risques encourus par ceux qui ne respectent pas les mesures préventives édictées et réitère la nécessité pour les citoyens et les commerçants d'être vigilants et responsables pour permettre à notre pays de conduire efficacement le processus de lutte contre le coronavirus».

Coronavirus Algérie

La situation de la pandémie est «stable», estime Benbouzid

Se voulant rassurant, le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid affirme que la situation épidémiologique dans le pays concernant la propagation du nouveau coronavirus est «stable» et «ne suscite pas d'inquiétude». En visite dans la wilaya de Tindouf, Benbouzid a exprimé son optimisme quant à l'évolution de la pandémie dans le pays. Il tient à rassurer que la situation est « stable »

Il affirme sur ce point, que «les moyens humains et matériels sont aujourd'hui disponibles en Algérie pour aider à la maitrise de la situation épidémiologique du nouveau coronavirus».

Inspectant les services de l'établissement public hospitalier EPH-Si El-Haouès, au chef lieu de wilaya de Tindouf, le ministre a fait savoir aussi que «la wilaya d'Illizi a été jusque-là épargnée du danger, grâce aux moyens mobilisés et aux mesures de prévention sanitaire contre le coronavirus adoptées par le secteur».

«Les moyens de prévention du nouveau coronavirus sont disponibles en quantités suffisantes dans cette wilaya», a-t-il relevé, à ce propos, tout en affichant la disposition de son département à «mobiliser davantage de moyens si l'évolution de la situation épidémiologique l'exigeait». Auparavant, le ministre a indiqué que les autorités ont demandé à « la population de prendre conscience de cette pandémie qui touche même les pays les plus développés économiquement », affirmant que « de gros efforts ont été faits pour sensibiliser les citoyens et nous les invitons à faire preuve de prudence ».il indique que les autorités l'appelaient quotidiennement après la publication des résultats pour vérifier la situation qui prévaut dans les wilayas ayant connu de nombreux cas, précisant que «nous leur expliquons qu'il s'agit d'un cumul et non d'un foyer et nous avons essayé de donner des explications.»

Pour lui, la situation épidémiologique en Algérie était stable et sous contrôle, grâce aux efforts de tous et aux mesures prises à l'instar de l'importation des moyens nécessaires, kits de dépistage et masques chirurgicaux. Le ministre de la Santé a inauguré, par ailleurs, une salle de soins au quartier «El-Moustakbel» dont il a recommandé la dotation, à l'instar des autres structures de santé dans la wilaya, d'une installation d'énergie solaire, dans le cadre de la stratégie nationale de prise en charge des zones d'ombre.

Il a écouté aussi, sur site, les doléances de membres du corps médical, axés notamment sur l'affectation de logement équipé afin d'assurer la stabilité de l'encadrement médical dans cette wilaya. Le ministre a inspecté ensuite le service des urgences médicales de la polyclinique «Benyoucef Benkhedda» à Tindouf-Lotfi, où il s'il s'est notamment enquis des conditions d'accueil des malades ainsi que de l'état des équipements, dont une partie nécessite une maintenance périodique, selon les explications fournies à la délégation ministérielle. **L.A.R.**

L'Union des parents d'élèves en attente de la décision finale du ministre de l'Education

Pour l'Unpef, «la reprise des cours après le 15 mai reste peu probable»

■ *"Le sort de l'année scolaire sera déterminé en fonction de l'évolution de la situation actuelle que connaît le monde et notamment l'Algérie", a indiqué, hier, Sadek Dziri, président de l'Unpef, ajoutant qu'"il est peu probable que les élèves reprennent le chemin des écoles après le 15 mai, date de la fin de l'année scolaire".*

Sadek Dziri, président de l'UNPEF

Ph. > D. R.

Par Thinhinene Khouchi

Le secteur de l'Education est en ébullition. Les syndicats de l'Education ne cessent de renouveler leurs propositions en fonction de l'évolution de la situation actuelle. Invité, hier, de la Radio nationale, le président du bureau national de l'Union nationale du personnel de l'éducation et de la formation (Unpef), Sadek Dziri, et ancien coordinateur national de la Confédération des syndicats algériens qui regroupe 15 syndicats autonomes de différents secteurs, a indiqué que «toutes les décisions qui seront prises concernant l'année scolaire dépendront de l'évolution de la situation sanitaire dans le pays». Dans son intervention, le président de l'Unpef a estimé qu'il est peu probable que les élèves retournent en classe après le 15 mai prochain, qui est la date de la fin de l'année scolaire en situation normale». Concernant les solutions proposées pour sauver la saison scolaire, Sadek Dziri a suggéré de calculer la moyenne des premier et deuxième semestres pour les cycles primaire et moyen et de réduire la moyenne du passage à 4,5 pour le primaire et à 9 pour le moyen sans passer les examens de fin d'année, tout en proposant de reporter l'examen du baccalauréat à fin septembre prochain afin de donner aux élèves la possibilité de se préparer et réviser. «Si une décision est prise de retourner à l'école, nous suggérons ici qu'elle soit limitée aux niveaux moyen et secondaire, en prenant toutes les mesures de précaution, telles que la stérilisation des écoles, l'espacement et le port de masques», a-t-il ajouté. Enfin, il a souligné que les contacts entre l'Unpef avec le ministère de l'Education se poursuivent pour trouver des solutions qui seront dans l'intérêt de l'élève. Sadek Dziri a ajouté qu'il a préparé des propositions qu'il soumettra au ministre de l'Education lors de leur réunion. De son côté, Mohamed Ouadjaout, qui était en réunion lundi avec les associations des parents d'élèves, a assuré sur la page Facebook du ministère de l'Education qu'il n'y a pas d'année blanche étant donné que le programme scolaire des trois paliers (primaire, CEM et lycée) a été achevé à environ 80 %». Écoutant les propositions des associations des parents d'élèves, le ministre a, lui aussi, avancé certaines propositions en cas de reprise ou non reprise des cours. Dans ce contexte, le ministre a suggéré la possibilité de «réduire la durée du troisième semestre en cas de reprise des cours». Concluant sa réunion avec les associations des parents d'élèves qui a eu lieu au siège du ministère de l'Education le 27 avril , le ministre a assuré qu'après les consultations avec tous les partenaires sociaux qui se sont poursuivies hier et prendront fin aujourd'hui, il tranchera sur «le sort des examens et de cette année scolaire et prendra des décisions qui satisferont les élèves, les parents et les travailleurs de son secteur et serviront les intérêts du pays».

T. K.

LA QUESTION DU JOUR

Libération conditionnelle

Suite de la page une

Là où la distanciation sociale a été respectée, il n'y a pas eu besoin de décréter le confinement. C'est le cas en Suède, à Singapour, en Corée du Sud, à Taïwan... En Algérie aussi, on se serait passé du confinement si la distanciation a été respectée. Sous cet angle, le déconfinement, quand il serait décidé, ce ne serait que de la distanciation sociale devenue un réflexe chez le plus grand nombre de nos concitoyens. On sait que le confinement a été prolongé jusqu'au 15 mai, les autorités ayant sans doute estimé que la leçon n'a pas été suffisamment apprise, et qu'il fallait deux semaines supplémentaires pour bien la faire assimiler. Le fait est qu'on ne peut pas corriger un déconfinement comme on le ferait d'un confinement, en le durcissant, en le renforçant. On ne peut le faire qu'un revenant au confinement, soit total soit partiel. On rattrape du confinement par un supplément de confinement. Un déconfinement qui échoue, qui donc relance l'épidémie, ne se corrige pas, lui par contre, il se suspend, avant d'être remplacé par l'administration d'une plus ou moins grande dose de confinement. Un déconfiné, c'est d'une certaine façon comme un détenu à qui est accordée une libération conditionnelle. Ou bien il se conforme aux conditions édictées, et dans ce cas il reste en liberté, ou il n'en fait qu'à sa tête, et il retourne en prison. Il n'en reste pas moins qu'il y a quelque chose qui ne change pas, qui reste valable dans le confinement comme dans le déconfinement, c'est la distanciation sociale. Aussi longtemps que le virus reste en circulation.

M. H.

Rencontres ministre et partenaires sociaux

Le ministre de l'Education promet des résultats satisfaisants pour parents et élèves

En concertation avec le partenaire sociale depuis lundi, pour décider du sort de l'école algérienne, le ministre de l'Education nationale, Mohamed Ouadjaout, optimiste affirme que ces rencontres «aboutiront à des résultats satisfaisants pour les élèves et les parents et rassurants pour tous les membres de la famille éducative».

«Nous sommes là pour écouter toutes les propositions et je suis convaincu que nous parviendrons, après parachèvement des concertations avec tous les partenaires, à des résultats satisfaisants pour les élèves et les parents et rassurants pour tous les membres de la famille éducative», a déclaré le ministre dans son allocution, lors d'une rencontre de concertation avec des syndicats agréés du secteur de l'éducation.

M. Ouadjaout a insisté sur l'impératif de faire prévaloir «l'intérêt du pays et de l'élève ainsi que sa santé et celle des enseignants et de tous les personnels du secteur», soulignant que «l'avenir des élèves, particulièrement ceux devant passer les examens nationaux, demeure notre principale préoccupation et nous ferons de notre mieux pour relever les défis auxquels fait face l'Algérie, au regard de la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus».

L'objectif de cette réunion est de «réfléchir et de débattre de toutes les mesures envisageables pour ce qui reste de cette année scolaire concernant les cours et l'organisation des examens nationaux, en fonction du taux d'avancement dans l'application des programmes dans les trois cycles de l'enseignement, et ce en cas de prolongation du confinement ou en cas de déconfinement», a expliqué le ministre.

Vu l'avancement dans les programmes scolaires des trois cycles de l'éducation, le ministre Mohamed Ouadjaout estime qu' « il n'y aura pas d'année blanche pour l'année scolaire en cours », surtout que le troisième trimestre ne contient que 4 semaines. A l'occasion, M. Ouadjaout a affirmé que cette rencontre permettra de prendre connaissance de l'avis de chaque partie concernant l'organisation de ce qui reste de l'année scolaire en cours, notamment la réduction de la durée du 3e trimestre, estimée par le ministère de trois à quatre semaines, en adoptant le système d'ajustement de l'apprentissage et en fixant une date limite au delà de laquelle, la reprise des cours sera impossible en cas de prolongement des mesures de confinement.

La réunion qui se poursuit à huis-clos, a regroupé des représentants de la Fédération nationale des travailleurs de l'éducation (FNTE), de l'Union nationale des personnels de l'éducation et de la formation (UNPEF), du Conseil national autonome du personnel enseignant du secteur ternaire de l'éducation (CNAPESTE), du Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (SNAPEST), du Syndicat national des travailleurs de l'éducation (SNTE), du Syndicat national des corps communs et des ouvriers professionnels de l'éducation nationale (SNCCOPEN),du Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (SNAPAP), ainsi que du Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement primaire (SNAPEP).

Louiza Ait Ramdane

Conseil national de la recherche scientifique et des technologies

Djerad installe le Pr Abadlia dans ses fonctions de président du CNRST

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a procédé, mardi à Alger, à l'installation du Pr Mohamed Tahar Abadlia dans ses fonctions de président du Conseil national de la recherche scientifique et des technologies (CNRST).

Par Samiha B.

Ph.>D. R.

La cérémonie d'installation a eu lieu au siège du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, en présence de nombreux membres du gouvernement et de cadres du secteur. S'exprimant à cette occasion, M. Djerad a qualifié cette installation de «moment mémorable», car il s'agit là «d'un outil important pour promouvoir la recherche scientifique, forger la prise de décision et soutenir l'économie nationale». Le CNRST se veut également «un acteur essentiel pour tracer la politique nationale de la recherche scientifique», a-t-il soutenu. Pour sa part, le ministre de l'Enseignement supérieur, Chems Eddine Chitour, a salué la création de ce Conseil qu'il a qualifié de «nouvelle pierre renforçant davantage le rôle du savoir et de la recherche en Algérie». Intervenant à cette occasion, Pr Abadlia a exprimé la disposition de cette instance, une fois sa composition humaine mise en place, à «travailler autant que faire se peut pour être au niveau des challenges et défis de la recherche scientifique et technologique dans notre pays». A noter que M. Abadlia a occupé plusieurs postes au sein du ministère de l'Enseignement supérieur, d'abord en qualité de Secrétaire général, puis recteur de plusieurs établissements universitaires à l'instar des universités de Blida, Boumerdès et Bouira. Le Conseil est un organe indépendant placé auprès du Premier ministère. Il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et administrative. Cet organe comprend 45 membres, dont le président, nommés par décret présidentiel. Le Conseil est chargé de définir les grandes orientations de la politique nationale de recherche scientifique et du développement technologique et d'émettre des avis et recommandations sur les grandes options de la recherche scientifique et du développement technologique. En outre, le Conseil est chargé d'évaluer la politique nationale de la recherche scientifique et du développement technologique et ses retombées ainsi que l'élaboration des mécanismes d'évaluation et de suivi de leur mise en œuvre. Il est chargé également de la préservation, de la valorisation et du renforcement du potentiel scientifique et technique national, en sus de l'appui de la recherche scientifique et du développement technologique aux politiques publiques et la coordination intersectorielle des activités de recherche. Le Conseil émet un avis sur toute question relative à la définition de la politique nationale de recherche scientifique et de développement technologique, de sa mise en œuvre, de son évaluation ainsi que la valorisation des résultats d'activités de recherche scientifique et de développement technologique qui lui est soumise par le président de la République, le gouvernement et les institutions publiques. **S. B./APS**

Blida

Strict contrôle de l'application des mesures de confinement partiel

Le wali de Blida, Kamel Nouisser, a annoncé, lundi, la mobilisation des inspecteurs et agents relevant des différents services de contrôle de la wilaya, à partir de mardi (hier), pour le suivi de l'application des mesures de confinement partiel. «Les agents de la direction du commerce ne peuvent pas à eux seuls assumer les opérations de contrôle», a indiqué à l'APS M. Nouisser pour expliquer la décision de la wilaya de recourir aux inspecteurs et agents de contrôle relevant des directions du commerce, des impôts, du tourisme, de l'environnement, de la Protection civile et des forêts, en vue du contrôle du respect des mesures de confinement partiel, par les commerçants, a-t-il précisé. Ajoutant qu'«en leur qualité d'agents assermentés, ces derniers sont qualifiés pour la délivrance de PV à l'encontre des commerçants contrevenants», le wali a annoncé leur distribution (agents de contrôle) programmée à partir de mardi (hier), sur les 10 daïras de Blida, aux fins d'entamer leur mission de contrôle et d'inspection. «Outre la délivrance de PV, il sera également procédé à la fermeture des commerces, voire même le retrait du registre du commerce à tout contrevenant aux mesures du confinement partiel, conformément à l'arrêté de la wilaya signé dernièrement», a encore assuré le chef de l'exécutif. Il a averti qu'il n'hésiterait pas à «fermer tout commerce en infraction avec ces mesures, car il y va de l'intérêt du citoyen». Il a encore insisté que les commerçants sont « tenus de contribuer à la lutte contre cette épidémie, par le soutien des mesures de prévention». Le chef de l'exécutif a souligné, en outre, avoir relevé lors d'une tournée effectuée, ce lundi dans le grand Blida, «un respect des règles de prévention au niveau des locaux commerciaux, ou il n'a été enregistré aucun dépassement. Les citoyens ont salué cette décision», a-t-il ajouté. A noter que la wilaya de Blida a procédé, dès l'annonce, samedi, de l'instruction du Premier ministre, Abdelaziz Djerad, portant sur l'élargissement des secteurs d'activités et l'ouverture des commerces, à la signature d'une décision fixant les engagements des commerçants envers les citoyens, en vue d'endiguer le Covid-19, a relevé le wali. Cette décision de la wilaya fixe les modalités de travail pour chaque activité commerciale. A titre d'exemple, les salons de coiffure sont tenus d'avoir seulement deux clients à l'intérieur, avec obligation de porter des vêtements de protection, de désinfecter tout leur matériel et de mettre à disposition du gel hydro-alcoolique. **Mahi Y.**

Béchar

Création prochaine d'un centre local de dépistage du Covid-19

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, a annoncé, lundi à Béchar, la création prochaine d'un centre de dépistage du Covid -19 au profit de cette wilaya. «Nous allons créer, avec l'appui technique et humain de l'Institut pasteur-Algérie (IPA), un centre de dépistage du nouveau coronavirus (Covid-19) à Béchar, dans le but d'une meilleure prise en charge du protocole de dépistage de cette maladie», a fait savoir le ministre en marge de sa visite du centre anticancéreux CAC de Béchar, où il a visité les différentes structures et services spécialisés dans la prise en charge des maladies cancéreuses. Cette visite de travail de M. Benbouzid à Béchar, en compagnie du ministre délégué à l'Environnement saharien, Hamza Al Sid Cheikh, a pour objectif de s'enquérir de la prise en charge des malades atteints du coronavirus (Covid-19). Le nouveau centre de dépistage de Covid-19 sera totalement équipé en technologies de réaction de polymérisation en chaîne (PCR) ou «virologiques», sera dédié au dépistage du coronavirus chez les personnes suspectes plus rapidement et répondra aux besoins des professionnels de la santé et de la population, a souligné, de son côté, le directeur général de l'IPA, Dr Fawzi Derar, lors d'une rencontre du ministre de la Santé avec le corps médical, des élus et des représentants de la société civile locaux. Au cours de cette rencontre, M. Benbouzid a affirmé que «le pays n'a pas connu une catastrophe à cause du coronavirus, comme prévu par des scientifiques pour le 15 avril et qui annonçait un pic de plusieurs dizaines de morts». Il a rassuré l'assistance présente à cette rencontre, tenue à l'hôtel «Grouz» de Béchar, que les dernières statistiques font ressortir une «nette stabilité» de la propagation de la pandémie, précisant que «les mesures de lutte engagées par le gouvernement, l'observation des mesures de prévention et le confinement par les citoyens ont apporté de bons résultats». Dans la wilaya de Béchar, l'on dénombre, à la date du 26 avril courant, 41 malades du Covid-19 qui sont guéris ,40 sont en hospitalisation sous protocole médical, 38 autres malades stationnaires, en plus d'un malade décédé, selon des statistiques fournies à la délégation ministérielle lors de sa visite de l'hôpital «Tourabi-Boudjemaa» d'une capacité de 240 lits. De plus, quatre personnels de santé infectés ont été enregistrés, dont un est guéri, sur un total de 4 448 patients dépistés à travers la wilaya, dont 28 se sont révélés positifs et 12 négatifs grâce à la technologie PCR, est-il signalé Abderrahmane Benbouzid a achevé sa visite de travail dans la wilaya en se rendant, en compagnie du ministre délégué chargé de l'Environnement saharien, Hamza Al Sid Cheikh, à l'un des 47 sites de terrils de charbon, à l'entrée nord de la commune de Kenadza (18 km au sud de Béchar). **Hassib G.**

Algérie

Le taux d'inflation moyen annuel stable à 1,8 % en mars

■ Le taux d'inflation annuel en Algérie a atteint 1,8 % durant le mois de mars dernier, soit le même taux qui a été enregistré durant le mois de février 2020, a-t-on appris, hier, auprès de l'Office national des statistiques (ONS).

Par Salem K.

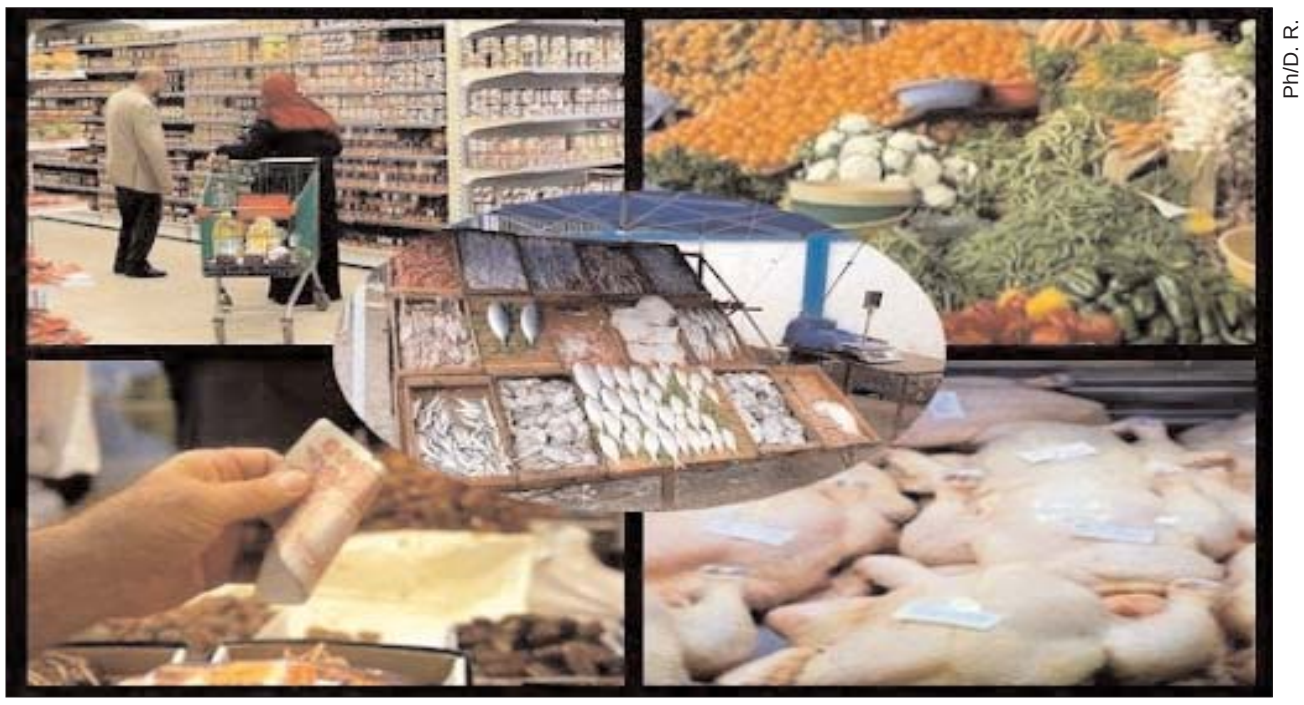

Ph/D. R.

L'évolution des prix à la consommation en rythme annuel à mars 2020 est le taux d'inflation moyen annuel calculé en tenant compte de 12 mois, allant du mois d'avril 2019 à mars 2020 par rapport à la période allant d'avril 2018 à mars 2019. La variation mensuelle des prix à la consommation, qui est l'évolution de l'indice du prix du mois de mars 2020 par rapport à celui du mois février 2020, a connu une hausse de 1,2 %, a indiqué l'Office. En termes de variation mensuelle et par catégorie de produits, les prix des biens alimentaires ont affiché une hausse de 2,5 %. Les produits agricoles frais ont également augmenté de 5,1 %. Cette variation haussière est induite par l'augmentation de certains produits, notamment, la viande de poulet (+2,8 %), les légumes (+19,2 %) et la pomme de terre (+12,9 %). Quant aux produits alimentaires industriels, les prix ont connu une hausse modérée de + 0,1 % durant le mois de mars dernier et par rapport au mois de février 2020, selon l'Office. Les prix des produits manufacturés ont accusé une croissance de 0,5 %, alors que ceux des services ont connu une stagnation. Par groupe de biens et de services, les prix des groupes «santé hygiène corporelle» ont enregistré une hausse de 0,2 %, ceux des «transport et communication» une variation haussière de 0,4 % et ceux du groupe divers de +0,7 %. L'ONS relève, par ailleurs, que le reste des biens et services s'est caractérisé , soit par des variations modérées, soit par des stagnations. En 2019, le taux d'inflation en Algérie avait atteint 2 %.

S. K./APS

Pétrole

«Opep+» veillera au contrôle du respect de la mise en œuvre de l'accord de réduction de la production

Les pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et leurs alliés s'attellent à examiner les mécanismes de contrôle de la mise en œuvre de l'accord de réduction de la production de pétrole qui entrera en vigueur début mai, en vue d'assurer la réalisation de l'équilibre du marché et le rebondissement des prix, a indiqué, lundi à Alger, Mohamed Arkab, ministre de l'Energie et président de la Conférence de l'Opep. «*Le rôle des pays Opep/non-Opep* (Opep+) *consiste actuellement à examiner les mécanismes de contrôle de la mise en œuvre de l'accord de réduction de la production annoncé lors de la réunion du 12 avril, car il s'agit d'un accord très important pour parvenir à l'équilibre du marché et au rebondissement des prix parallèlement au retour progressif de la demande sur le pétrole*», a précisé le ministre sur les ondes de la Chaine 1 de la Radio nationale. Dans ce cadre, il a fait savoir que les concertations se poursuivent avec certains pays de l'Opep+ sur la situation du marché mondial du pétrole et «*les mécanismes de contrôle et de vérification de la mise en œuvre de l'accord de réduction de production*». Certains ministres des pays producteurs membres de l'alliance Opep+, signataires de la Déclaration de coopération, avaient tenu récemment une réunion informelle par visioconférence pour échanger leurs points de vue sur la situation du marché et ses perspectives à court terme. Lors de cette réunion présidée par le ministre algérien de l'Energie, Mohamed Arkab, en sa qualité de président de la Conférence de l'Opep, les ministres des pays de l'Opep ont convenu de poursuivre leur dialogue et de se réunir à nouveau dans un avenir proche. Par ailleurs, M. Arkab a fait état de concertations «*très positives*» avec les pays non signataires de l'accord de coopération pour se joindre aux efforts visant à réaliser l'équilibre du marché à travers des réductions volontaires de leur production de pétrole, ce qui permettra d'absorber rapidement les quantités de pétrole actuellement sur le marché. Les prix du pétrole devraient rebondir à partir de mai, avec l'entrée en vigueur de l'accord «Opep+» de réduction de la production et le début progressif du déconfinement dans de nombreux pays, à l'instar de la Chine, ce qui induira une hausse progressive de la demande mondiale sur les produits énergétiques, a estimé le ministre. Des études réalisées par des experts de l'Opep+ prévoient des prix du pétrole oscillant entre 35 et 38 dollars le baril et pouvant atteindre jusqu'à 40 dollars au deuxième trimestre de l'année, a-t-il avancé. Les prix peuvent atteindre les niveaux que nous avons connus durant le deuxième semestre de l'année passée et début de l'année en cours avant la propagation du Covid-19, lesquels prix étaient entre 50 et 60 dollars, a-t-il dit. Le ministre a souligné que Sonatrach continuait sa production et qu'elle n'était pas endettée et disposait de ses propres moyens de production et d'une importante flotte maritime, ce qui la préserve des répercussions de la crise de la chute des cours. Sonelgaz et Naftal assurent, elles aussi, leurs services, en approvisionnant toutes les régions du pays en produits énergétiques qui sont en abondance en cette période difficile, ajoute le ministre. M. Arkab a rappelé, dans ce cadre, les mesures préventives prises lors de la réunion du Conseil des ministres le 8 mars, au lendemain de l'échec de la réunion de l'Opep+ pour un accord sur la réduction de la production. Il avait été décidé, à ce propos, de réduire les dépenses de fonctionnement et d'investissement du secteur de l'Energie (Sonatrach et Sonelgaz) de 8,3 milliards de dollars pour cette année, a fait savoir le ministre, relevant que ces dépenses ne seront pas annulées mais reportées jusqu'à redressement des prix et recouvrement des recettes. Entre autres points débattus durant cette réunion, une éventuelle diversification économique. Chaque secteur est appelé à tracer une stratégie pour jeter des bases solides sur cette démarche. Partenariat entre Sonatrach et Sonelgaz pour la production de 4 000 mégawatts Répondant à une question sur la transition énergétique, le ministre a déclaré qu'un groupe de travail, composé de représentants des ministères de l'Energie, de l'Enseignement supérieur et de l'Environnement, est en passe d'élaborer une étude pour établir, cette année, un nouveau modèle énergétique basé sur les énergies renouvelables, outre le développement des industries manufacturières et pétrochimiques. Le ministre a annoncé le lancement prochain de la production de 4 000 mégawatts en recourant aux énergies renouvelables à travers la réalisation de stations dont les capacités dépasseront pour la première fois 400 à 500 mégawatts. Ces stations seront réalisées par le groupe Sonelgaz en partenariat avec le groupe Sonatrach à travers la société de production d'électricité. **Mila S.**

Hydrocarbures

Le britannique BP annonce une perte de 4,4 milliards usd au 1er trimestre

Le géant britannique des hydrocarbures BP a annoncé, hier, une lourde perte nette de 4,4 milliards de dollars au premier trimestre, touché de plein fouet par la déroute d'un marché pétrolier frappé par la pandémie. BP, comme l'ensemble du secteur, fait face à une crise sans précédent, marquée par un effondrement spectaculaire des prix du pétrole en mars, du fait notamment d'une demande mondiale à l'arrêt. Le groupe avait dégagé un bénéfice net de 2,9 milliards de dollars un an plus tôt, rappelle-t-il dans un communiqué. Et la chute des cours qui s'est poursuivie en avril, avec un baril américain qui est même passé en négatif, augure d'une année cauchemardesque pour le secteur et BP. Le groupe est en outre particulièrement sensible au marché américain depuis le rachat d'actifs dans le schiste pour plus de 10 milliards de dollars auprès du groupe minier BHP en 2018. «*Notre industrie est touchée par des chocs sur l'offre et sur la demande d'une ampleur jamais vue auparavant*», relève le directeur général du groupe, Bernard Looney. BP explique que la très forte baisse de la demande, du fait des confinements de population et des restrictions de déplacements, entraîne une saturation des capacités de stockage, ce qui pèse lourdement sur les prix. Dans le même temps, selon le groupe, les efforts des pays de l'Opep et de ses partenaires pour limiter la production de 10 millions de barils par jour devrait avoir du mal à rééquilibrer le marché à court terme. BP s'attend à produire encore moins au deuxième trimestre, par rapport au premier, tandis que ses activités dans le raffinage vont encore tourner au ralenti et plomber les marges. Au total, sa production a reculé de 2,8 % au premier trimestre sur un an à 3,7 millions de barils équivalent pétrole par jour. Pour amortir le choc, BP rappelle avoir mis en place une série de mesures, dont une réduction de 25 % de ses dépenses d'investissement, qui tomberont à 12 milliards de dollars cette année. En parallèle, le groupe va mener un programme d'économies de 2,5 milliards de dollars d'ici fin 2021, en mettant l'accent sur le numérique et des synergies entre activités. Et il a renforcé sa trésorerie, qui atteignait 32 milliards de dollars fin mars avec des facilités de crédit et des emprunts obligataires.

Hamid C.

Proche-Orient

Dans un hôpital israélien, une Arabe pilote la lutte anticoronavirus

Tous les jours depuis février, Khitam Hussein se réveille à 05h30 pour risquer sa vie en sauvant celle des autres : cette médecin arabe israélienne gère le service chargé des patients atteints de nouveau coronavirus dans le plus grand hôpital du nord d'Israël.

Par Rosa C.

«C'est un travail extrêmement difficile», raconte l'épidémiologiste à l'AFP. Avec la pandémie, «aucun jour ne se ressemble, nos vies se retrouvent sens dessus dessous» Si elle rencontre les malades dissimulée sous un masque de protection, cela ne l'empêche pas de s'attacher à eux, comme ce couple de personnes âgées qu'elle a exceptionnellement autorisé à partager un dernier moment parce que l'état de l'époux se dégradait rapidement. «Nous avons permis à sa femme malade (du nouveau coronavirus également, NDLR), malgré son état, de lui parler, pour lui dire adieu», explique Dr Hussein. Le mari est décédé peu de temps après, et sa femme a survécu à la maladie. «C'était éprouvant, toute l'équipe médicale était attristée», souffle le médecin de 44 ans. Israël a officiellement recensé plus de 15 400 cas de personnes contaminées par le virus, dont environ 200 en sont décédées. Les chiffres récemment en baisse ont poussé les autorités à assouplir certaines mesures de confinement, autorisant ainsi la réouverture de magasins. Avec son équipe, Dr Hussein a pris en charge une soixantaine de personnes contaminées qui sont depuis rentrées chez elles. Six autres patients sont toujours hospitalisés et quatre encore sont décédés. Sa mission quotidienne est de sauver le maximum de vies, sans faire de distinction entre les arabes et les juifs, insiste la médecin originaire de Rameh, une ville arabe israélienne près d'Acre (ouest). Les Arabes israéliens, descendants des Palestiniens restés sur leurs terres à la création d'Israël en 1948, constituent environ 20 % de la population israélienne. Ils

Ph. > D. R.

estiment être régulièrement victimes de discrimination sociale et dénoncent la loi de l'État-nation qui consacre le caractère juif d'Israël. La crise du nouveau coronavirus a montré des Arabes israéliens œuvrant dans le secteur médical en première ligne avec leurs collègues juifs dans la lutte contre la pandémie. Le rôle de Khitam Hussein a été souligné par les médias à plusieurs reprises depuis le début de la crise sanitaire en février, tout comme celui de l'hôpital Rambam où elle travaille, salué comme étant un exemple de coexistence pacifique entre arabes et juifs, médecins comme patients. Des artistes israéliens ont contribué à lever des fonds pour cet hôpital, le plus important pour les quelque deux millions d'habitants du nord d'Israël. En travaillant 12 heures par jour depuis plus de deux mois, Dr Hussein ne peut passer que peu de temps avec sa famille. Depuis le début de la crise, elle s'interdit également de rendre visite à sa mère par peur de lui transmettre le virus. Après une longue journée à l'hôpital, aussitôt arrivée chez elle, la médecin met ses vêtements à la machine à laver et de se doucher, avant de pouvoir enfin retrouver ses filles de 8 et 10 ans. «J'arrive presque toujours trop tard, elles sont déjà couchées, même si parfois elles veillent pour pouvoir me voir», relate-t-elle. Certains de ses collègues ne rentrent plus chez eux en raison des longues heures passées à l'hôpital ou pour ne pas prendre le risque de transmettre le virus. «J'ai arrêté de rendre visite à mes parents, mais je ne pouvais pas cesser de voir mes filles», souffle Dr Hussein. «Je ne peux pas décrire à quel point elles me manquent». Récemment, sa benjamine l'a appelée en plein milieu d'une journée à l'hôpital où elle n'a pas cessé de courir. «Elle pleurait au téléphone, me disait que je lui manquais et me demandais quand j'allais rentrer», se rappelle-t-elle. «L'espace de quelques instants, j'ai cru que j'allais m'effondrer. Puis j'ai repris mes esprits et je suis retournée au travail».

R. C.

Commentaire

Cibles

Par Fouzia Mahmoudi

En France, si la vie semble parfois figée, comme dans beaucoup d'autres pays du monde qui tentent coûte que coûte de ralentir et d'éradiquer la pandémie de Covid-19, certains en profitent pour commettre des attaques contre les forces de l'ordre. En effet, le conducteur d'une voiture a foncé sur deux motards de la police avec son véhicule, blessant gravement les deux fonctionnaires, lundi après-midi à Colombes, en région parisienne. Un individu, sur un scooter T-MAX, était poursuivi par la police municipale. Il aurait pris ensuite un second véhicule, selon une source policière. Un troisième véhicule, une BMW, «apparemment complice» a percuté délibérément les policiers à moto «pour permettre au premier individu de s'enfuir», précise cette source. Les faits ont eu lieu près du stade Yves du Manoir. Un policier est dans un état grave. Le conducteur de la BMW, pas fiché comme étant radicalisé, a été placé en garde à vue. Les faits se sont déroulés vers 17h40, a indiqué le parquet de Nanterre. Les deux motards étaient à l'arrêt en train de contrôler un véhicule quand la «BMW noire», qui arrivait en sens inverse, s'est déportée sur la gauche pour venir les percuter, atteignant également une voiture de la police municipale qui se trouvait derrière eux, a précisé le parquet. Une source policière avait initialement fait état d'un conducteur de scooter qui aurait pris la fuite pour échapper au contrôle, une version non confirmée par le parquet. Aussitôt interpellé par les policiers municipaux, le conducteur de la BMW a indiqué que son geste était «volontaire», selon des sources proches du dossier, et a été placé en garde à vue. Il n'a pas d'antécédents judiciaires récents mais était connu pour des «faits de droit commun anciens», selon le parquet. Ses motivations «restent à éclaircir», a ajouté cette source. Les deux motards blessés font partie de la Direction de l'ordre public et de la circulation, qui dépend de la préfecture de police de Paris (PP). Dans un tweet, le préfet de police de Paris, Didier Lallement, leur a exprimé «tout son soutien». Les policiers municipaux qui se trouvaient dans le véhicule sont «en état de choc», selon la maire Nicole Gouéta qui s'est rendue sur place. Le Service départemental de la police judiciaire des Hauts-de-Seine est saisi de l'affaire. Le parquet national antiterroriste restait en début de soirée «en observation», selon le parquet de Nanterre. Toutefois, cette énième attaque contre les forces de l'ordre depuis le début du confinement sera un test pour savoir comment les autorités comptent gérer les débordements incessants de violence dont sont victimes les policiers et le manque de protection qui leur ait apporté par leurs supérieurs et par la justice. Reste à voir comment le ministère de l'Intérieur répondra pour sa part à cette nouvelle attaque qui démontre à quel point les forces de l'ordre sont une cible facile à atteindre et à attaquer.

F. M.

Fatima, Sarah, Malika

Des Saoudiennes au travail

Conservatisme social, confinement face à la pandémie de Covid-19 : en dépit des obstacles, Fatima al-Dakhil n'a pas perdu sa motivation et tient à s'affirmer sur le marché du travail où les femmes saoudiennes ont récemment fait leur entrée. Jeune diplômée, Fatima al-Dakhil a été recrutée en janvier comme responsable des achats pour la filiale d'une entreprise française à Al-Khobar, dans l'est de l'Arabie saoudite. Le royaume ultraconservateur a longtemps tenu à l'écart du marché de l'emploi les Saoudiennes, notamment en vertu d'un système de «tutelle» donnant à des «gardiens» le droit de s'opposer à leurs aspirations professionnelles. Les rares femmes ayant alors des emplois étaient cantonnées aux secteurs de la santé et de l'éducation. Mais en 2016, le jeune prince héritier Mohammed ben Salmane présente le plan «Vision 2030», qui vise à diversifier l'économie du royaume et à mettre fin à sa dépendance au pétrole. Il ouvre alors les portes du marché de l'emploi à des millions de femmes. Quelques mois seulement après le lancement du plan, de premières Saoudiennes accédaient à des postes à responsabilité, ou travaillaient dans le secteur des services. Aujourd'hui, certaines dirigent des banques, sont cheffes d'entreprises, garde-frontières, policières ou encore serveuses. Sarah Al-Dosari, 23 ans, a cherché du travail pendant six ans en vain avant de trouver un poste de vendeuse dans un magasin de vêtements à Ryad tenu par trois femmes. «Les gens ne nous respectaient pas mais, maintenant, les clients disent qu'ils sont fiers de nous», se réjouit-elle. Après avoir brisé les tabous et le conservatisme ambiant, les Saoudiennes doivent désormais affronter les conséquences liées à la pandémie du nouveau coronavirus. L'Arabie saoudite, pays du Golfe le plus touché avec près de 19 000 infections et 144 décès officiellement enregistrés, a imposé le confinement de sa population et la grande majorité des employés doivent désormais travailler depuis chez eux. «Au début de la crise, j'étais frustrée en tant que nouvelle employée et j'avais peur de perdre mon emploi mais je fais en sorte d'être aussi impliquée à la maison que si j'étais au bureau», confie Fatima, dont presque toutes (les) amies ont rejoint le marché du travail. «La crise du coronavirus va passer», espère la jeune femme de 25 ans. Sa collègue, Malika Abdelhamid, a pris la direction des ressources humaines quatre jours seulement avant que les autorités ne bouclent Qatif (est) où elle habite. Elle doit désormais effectuer ses premiers pas dans ce nouveau poste en multipliant les entretiens sur l'application Zoom. Au troisième trimestre 2019, les Saoudiennes étaient plus d'un million à travailler, représentant au total 35 % de la population active. Elles sont aussi majoritaires (84 %) parmi les demandeurs d'emploi dans le pays, qui connaît un taux de chômage important. Pourtant, la présence d'employées est un atout, assure Rodina Maamoun, chargée depuis trois ans par le propriétaire de cinq magasins d'accessoires pour femmes de «féminiser» son personnel.

Tunisie

18 nouveaux cas de Covid-19 confirmés et le nombre des décès passe à 39

■ Le bilan épidémiologique quotidien du ministère tunisien de la Santé, publié lundi soir, révèle 18 nouveaux cas confirmés de Covid-19 et un nouveau décès. Ainsi, la Tunisie totalise 967 cas confirmés, dont 39 décès. Parmi le total des cas confirmés, figurent 436 cas testés positifs et 20 décès dans le Grand-Tunis (quatre provinces). La province de Kébili (sud-ouest) enregistre le plus grand nombre de contaminations, en dehors du Grand-Tunis, soit 98 cas confirmés.

Par Moncef Gh.

Selon les chiffres officiels, le nombre de guérisons s'élèvent à 279 cas, outre 78 patients hospitalisés et 18 autres en réanimation. Le confinement total est en vigueur en Tunisie jusqu'au 3 mai prochain, après quoi un déconfinement serait instauré progressivement sur quatre phases s'étalant jusqu'à fin juin 2020, d'après le gouvernement tunisien.

Pour sauver la vie d'une patiente à Tunis: greffe d'un poumon artificiel

Une équipe médicale de l'hôpital Rabta et de la polyclinique Taoufik a procédé à la greffe d'un poumon artificiel pour sauver la vie d'une patiente contaminée par le coronavirus, qui n'a pas répondu positivement à la respiration artificielle, a indiqué, lundi, le médecin spécialiste en réanimation et en anesthésie Noureddine Mbarek. Dans une déclaration à la TAP, Mbarek a indiqué que l'implantation d'un poumon artificiel aux patients souffrant de problèmes pulmonaires est une pratique courante en Tunisie, mais pour la première fois dans le pays, cette technique a été utilisée sur un sujet infecté par le coronavirus. Il a fait savoir que ce dispositif médical a été utilisé dans plusieurs pays dans le monde pour sauver la vie de centaine de patients contaminés par le coronavirus, signalant que son expérimentation en Tunisie a été envisagée sur l'une des patientes de la clinique Taoufik. «L'opération a été couronnée de succès, en collaboration avec une équipe médicale de l'hôpital de La Rabta et l'état de santé de la patiente est actuellement stable», a-t-il relevé. Le recours à la greffe du poumon artificiel se fait lorsque l'état de santé du patient présente des complications et celui-ci ne répond pas positivement à la respiration artificielle, explique le médecin spécialiste. De ce point de vue, cette technique reste limitée aux cas de contamination aggravée, a-t-il ajouté.

Le Maroc dénombre 4 120 cas confirmés avec 55 nouveaux cas

Le Maroc a enregistré lundi 55 nouveaux cas d'infection au coronavirus, portant le bilan à 4 120, a annoncé, lundi, le ministère marocain de la Santé. Le nombre de décès dus au coronavirus s'est établi à 162, tandis que le nombre de personnes déclarées guéries s'est élevé à 695, a précisé le directeur de l'épidémiologie et de lutte contre les maladies au ministère de la Santé, Mohamed Lyoubi, dans sa déclaration quotidienne de presse. Selon le dernier bilan, 33 cas contacts ont été testés positifs parmi les 55 cas enregistrés ce jour, soit 79 %, et 7 909 cas contacts sont en cours d'observation. Un état d'urgence sanitaire a été décrété au Maroc le 20 mars et prorogé jusqu'au 20 mai prochain.

Etat d'urgence sanitaire : des drones lancés près de Rabat

Le groupement des ingénieurs géomètres topographe «Beti», en collaboration avec les autorités territoriales et la Sûreté nationale, a lancé, lundi à Témara, des drones pour veiller au respect de l'état d'urgence sanitaire. Dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, «Beti» a proposé de déployer des drones dans la ville de Témara pour s'assurer du bon respect des mesures de confinement, notamment l'interdiction des déplacements nocturnes tout au long du mois sacré du ramadhan. «Le groupement des ingénieurs géomètres topographes a préalablement travaillé auprès de la préfecture de Témara dans le domaine de la collecte de données en masse», a déclaré, à la presse, Abdelhak Essadiki, ingénieur topographe, membre du groupement Beti, notant que les autorités locales de la commune ont une fois de plus sollicité le groupement Beti pour apporter l'aide nécessaire dans la détection des rassemblements et groupements de personnes par le biais de drones déployés dans la ville. «Pour lutter contre cette situation, les drones utilisent deux technologies», a affirmé Essadiki, expliquant qu'il s'agit dans un premier lieu de drones équipés de caméras visuelles à haute précision, permettant de déceler rapidement les mouvements des personnes, de les voir de près et même de les dissuader de rester dehors. Dans un second lieu, explique le topographe, il s'agit d'équiper les drones de caméras thermiques très précises, qui permettent de détecter la température corporelle, et donc les personnes, et ce, même dans le noir le plus total. «Les coordonnées géographiques sont directement transférées aux autorités territoriales et à la Sûreté nationale via les applications de localisation, qui peuvent à ce moment se déplacer directement à la zone du rassemblement», a relevé l'ingénieur. Pour sa part, l'ingénieur topographe, membre du groupement Beti, Abderrahmane Iraqi, a mis en relief la praticité des drones, notamment en cette période de crise sanitaire, notant que les drones peuvent se déplacer partout et sans obstacles. Concernant les caractéristiques techniques, les drones peuvent s'élever à une hauteur de 500 mètres, dans un rayon d'un kilomètre et sur une durée de 30 minutes, a précisé Iraqi. **M. Gh.**

Expulsion d'observateurs internationaux du Sahara occidental occupé

Josep Borell interpellé par les eurodéputés

L'eurodéputée Sandra Briar a interpellé le haut représentant de l'Union européenne pour les affaires politiques et étrangères, Josep Borrell, suite à l'expulsion d'une militante portugaise de la ville sahraouie El Ayoune, par les autorités marocaines d'occupation, soutenant que le Maroc violait les accords internationaux relatifs aux droits de l'Homme et les clauses obligatoires dans ses accords avec l'UE. En réponse à une question de l'eurodéputée Sandra Briar sur l'expulsion, par le Maroc, d'observateurs internationaux du Sahara occidental occupé, le haut représentant de l'Union européenne pour les affaires politiques et étrangères, Josep Borrell, a déclaré que l'UE est pleinement consciente du cas de l'expulsion d'une militante portugaise de la ville occupée d'El Ayoune, en décembre de l'année dernière, et que depuis, Rabat, lui et sa délégation suivent de près cette affaire. Commentant deux points principaux de la question posée par Sandra Briar sur «la situation juridique et l'étendue de l'interaction du Maroc avec les clauses relatives aux droits de l'Homme de l'accord d'association avec l'Union européenne», M. Borrell souligne que la position de Bruxelles est «de soutenir le processus de paix des Nations unies pour une solution pacifique pour le Sahara occidental». Le Sahara occidental a été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ONU et, par conséquent, à l'ordre du jour de la Quatrième Commission et du Comité spécial de l'AG de l'ONU sur la décolonisation (C-24), depuis 1963 en tant que territoire non autonome auquel s'applique la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance des pays et des peuples coloniaux (résolution 1514 (XV) de l'Assemblée, du 14 décembre 1960), comme expressément établi dans toutes les résolutions de l'Assemblée générale. Concernant le deuxième point, Borrell a affirmé que la question des droits de l'Homme est un élément essentiel de la politique étrangère de l'Union européenne dans son dialogue avec les pays partenaires, pour mettre en œuvre une politique commerciale conforme aux principes et aux statuts extérieur à l'Union européenne. L'eurodéputée avait précédemment soulevé le problème montrant que le Maroc violait les accords internationaux relatifs aux droits de l'Homme et les clauses obligatoires dans ses accords avec l'UE, après l'arrestation d'une militante portugaise à l'aéroport de la ville occupée d'El Ayoune, où elle avait l'intention de rencontrer des militants sahraouis des droits humains. Le Maroc impose un blocus médiatique systématique aux territoires occupés du Sahara occidental, faisant fi des injonctions faites par le Secrétaire général des Nations unies au Maroc, dans les rapports remis au Conseil de sécurité, à autoriser les visites d'observateurs des droits de l'Homme dans les territoires occupés. A ce titre, au cours de 2019, les autorités de l'occupation marocaine ont expulsé quarante-trois personnes de différentes nationalités du Sahara occidental, dont des journalistes, des avocats et des élus. Dans son rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme dans le monde, le département d'Etat américain a noté, que l'occupant marocain a poursuivi sa répression des manifestations réclamant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, rejetant toute prétendue souveraineté marocaine sur le Sahara occidental.

Hamid B.

Il est actif sur les réseaux sociaux

Riyad Mahrez parmi les joueurs africains les plus influents

L'INTERNATIONAL algérien Riyad Mahrez a occupé la 5e place au classement des joueurs africains les plus populaires sur les réseaux sociaux durant le mois d'avril. En comptabilisant 5,1 millions de «J'aime» sur Instagram, 2.1 millions sur Twitter et 1,8 million sur Facebook, Riyad Mahrez (Manchester City) figure dans le Top 5 des stars africaines les plus influentes sur la toile, comme ils le sont sur les rectangles verts. La première position du sondage est revenue à l'Egyptien Mohamed Salah (Liverpool), avec 12,5 millions de «J'aime» sur Facebook, 11,9 millions d'abonnés sur Twitter et 37,9 millions sur Instagram. Avec son total de 62,3 millions de fans, Salah trône en tête, devant l'Ivoirien Didier Drogba (19,4 millions) et l'ex-capitaine des Lions Indomptables du Cameroun, Samuel Eto'o (15,1 millions). La 4e position est occupée par le buteur d'Arsenal et des Panthères du Gabon, Pierre-Emerick Aubameyang avec 11,7 millions d'abonnés (9,4 millions sur Instagram, 1,4 million sur Twitter et 992 000 sur Facebook).

CAF

Ahmad souhaite se représenter

LE PRÉSIDENT de la Confédération africaine de football (CAF), le Malgache Ahmad Ahmad, compte briguer un deuxième mandat à la tête de l'instance continentale, rapporte, lundi, le site Footafrique. «Malgré un bilan désastreux marqué par une affaire de corruption, un audit du Bureau PWC réalisé par la FIFA et une mauvaise gestion qui ne plaident guère en sa faveur, le président de la CAF, Ahmad Ahmad, mise sur un second mandat consécutif à la présidence de l'instance africaine», écrit la même source. «Ses proches, notamment un de ses conseillers, évoquent une volonté de sa part de poursuivre sa mission à la tête de la CAF. D'autres membres du Comité exécutif de la CAF, notamment le Congolais Constant Omari, le Sénégalais Augustin Senghor, l'Egyptien Abo Rida ou encore le Marocain Faouzi Lekjaâ, sont des présidentiables potentiels mais dans l'attente», croit savoir Footafrique. Ahmad Ahmad (60 ans) avait été élu à la tête de la CAF le 16 mars 2017 en s'imposant face au Camerounais Issa Hayatou, en poste depuis 1988. Les prochaines élections de la CAF auront lieu durant le premier trimestre de l'année 2021.

Challenge national d'arbitrage de Judo

Les candidats n'ayant pas de licence seront éliminés

LA FÉDÉRATION algérienne de judo (FAJ) a fixé la date du mardi 28 avril comme dernier délai aux candidats qui participent actuellement à son Challenge national d'arbitrage pour présenter leur licence sportive, en cours de validité pour la saison 2020, faute de quoi ils seront éliminés de la compétition. La FAJ a particulièrement insisté auprès des candidats du Top 10, car ce sont eux qui seront présentés à la fin de la compétition. Pour l'heure, le seul candidat du Top 10 à ne pas avoir encore envoyé sa licence à la FAJ, c'est Rachid Guernouti, qui occupe la 4e place au classement général, avec un total de 13 bonnes réponses. Ce Challenge national d'arbitrage est toujours dominé par Miloud Hakiki, avec un sans faute de 15 bonnes réponses sur 15. La FAJ a lancé cette compétition sur les réseaux sociaux il y a environ un mois pour maintenir le secteur en activité pendant la période de confinement imposée par la pandémie du nouveau coronavirus. Une compétition ouverte à l'ensemble des acteurs dans le monde du judo : athlètes, entraîneurs, dirigeants (messieurs et dames), à la seule condition qu'ils disposent d'une licence/FAJ en cours de validité pour 2020.

Stade de 40 000 places d'Oran

La pose de la piste d'athlétisme reportée

LA POSE de la piste d'athlétisme du nouveau stade de 40 000 places d'Oran a été reportée à cause de l'impossibilité d'importer la matière nécessaire après la fermeture des frontières pour contrer la propagation du coronavirus, a-t-on appris, lundi, auprès de l'entreprise chargée des travaux. La matière en question devait être acheminée de Suisse pour lancer les travaux il y a quelques semaines, a expliqué son premier responsable, Farid Bousaâd. Par ailleurs, l'entreprise attendait l'arrivée d'experts de l'étranger pour piloter les travaux d'usage, «d'autant qu'il s'agit d'une opération compliquée vu que le modèle choisi pour cette piste est très moderne et est peu utilisé dans les stades dans le monde», a ajouté le responsable. «Rares sont les stades dans le monde à disposer de ce genre de pistes. Les stades de Zurich, Berlin et Monaco en sont équipés», a déclaré M. Bousaâd, regrettant l'ajournement de la réception de la piste, prévue initialement pour juin prochain. Le responsable a noté que tous les travaux précédant la pose de la piste de dix couloirs «ont été achevés». Parallèlement à l'opération, l'entreprise a été chargée de la réalisation de la pelouse en gazon naturel du stade, une opération qui «avance très bien», a affirmé le responsable, qui s'est s'engagé à livrer cet équipement «au plus tard en juin prochain».

CS Constantine

Redjradj souhaite prolonger ses cadres

■ Les dirigeants du CS Constantine œuvrent en cette période de suspension du championnat de Ligue 1, en raison du coronavirus, à rempiler avec les cadres et les joueurs en fin de contrat pour préserver l'ossature de l'équipe en perspective de la saison prochaine, selon le directeur sportif, Rachid Redjradj.

Ph. > D. R.

Redjradj ne veut pas perdre de temps

Par Mahfoud M.

«La direction du club a mené des négociations via visioconférence avec la plupart des joueurs, lesquels ont donné leur accord de principe pour évoluer la saison prochaine sous les couleurs du CSC», a indiqué Rachid Redjradj, soulignant que «la préservation de l'effectif constitue une priorité absolue pour assurer la stabilité de l'équipe». Les cadres des «Sanafir» sont très convoités par des clubs locaux et étrangers, notamment Houcine Benayada et Ismail Belkacemi, a fait savoir le même responsable, ajoutant que la direction du CSC procédera au renouvellement des contrats de ses joueurs dès la reprise des entraînements afin d'éviter un départ des éléments titulaires de l'équipe. Au même titre que le CRB qui a déjà renouvelé ses cadres, les gars de la ville des ponts suspendus ne souhaitent pas perdre du temps, car il faut d'ores et déjà préparer la saison prochaine en gardant ses meilleurs éléments. La même source a signalé qu'en cette période de confinement et de distanciation sociale, le coach, Abdelkrim Khouda et le préparateur physique, Khaled Guerioune, entretiennent un contact permanent avec les joueurs pour leur transmettre les consignes nécessaires à même d'entretenir leur condition physique et les préparer à une éventuelle reprise du championnat. «Excepté Sid Ali Lamri, blessé lors du dernier match au stade Benabdelmalek face à l'US Biskra (3-0), tous les joueurs font montre d'un esprit de professionnalisme quant à l'entretien de leur condition physique durant cette période délicate, en suivant scrupuleusement les conseils du staff technique», a noté Redjradj. **M. M.**

Affaire Adel Amrouche

Le Kenya a jusqu'à jeudi pour payer le coach algérien

Le Kenya a bénéficié d'un sursis jusqu'au 30 avril pour régler la facture de son ex-sélectionneur, Adel Amrouche, d'une valeur d'un million de dollars, exigée par le technicien algérien après son limogeage abusif, a rapporté, lundi, la presse locale. Le Tribunal arbitral sportif (TAS) de Lausanne avait exigé de la Fédération kenyane de football (KFF) de dédommager le technicien algérien avant le 24 avril, sinon l'instance risquerait de lourdes sanctions, entre autres, une éventuelle exclusion des qualifications de la Coupe du Monde 2022. Engagé en 2014 pour entraîner la sélection du Kenya, Adel Amrouche avait été limogé après seulement 18 mois de travail, alors que son contrat était de cinq ans. Le limogeage intervenu après l'élimination du Kenyan de la CAN-2015, suite à sa défaite face au Lesotho (1-0), n'a pas été du goût de l'entraîneur qui a interjeté un recours auprès du TAS pour obtenir un dédommagement. La FKF, par le biais de son président, avait précisé qu'elle n'avait pas les fonds nécessaires pour respecter le délai de paiement, comme cela avait été ordonné par le TAS, introduisant une demande de prolongement qui expirera jeudi. La FIFA, pour sa part, se prépare à appliquer la réglementation en vigueur, à savoir, comme première décision, l'exclusion définitive de la sélection du Kenya des qualifications du Mondial-2022. Aux éliminatoires du CM-2022, le Kenya est logé dans le groupe E, aux côtés du Mali, de l'Ouganda et du Rwanda.

LE JOUR D'ALGERIE

Votre quotidien national

http://www.lejourdalgerie.com

Le non-respect des mesures De prévention contre le covid-19

Djalou@hotmail.com

Protection des personnes âgées

Mise en place d'un mécanisme de signalement des maltraitances ou négligences

LA MINISTRE de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaoutar Krikou, a fait état, lundi soir à Alger, de la mise en place par les service de son département ministériel d'un mécanisme pour signaler les cas de maltraitance ou de négligence à l'encontre des personnes âgées. S'exprimant lors d'une rencontre organisée par le ministère en l'honneur des personnes âgées, à l'occasion de la célébration de la Journée nationale des personnes âgées (27 avril) en présence de nombre de ministres, Mme Krikou a précisé que ce «mécanisme en ligne» visait à protéger les personnes âgées contre toute forme de négligence ou de maltraitance.

Il s'agit d'une «application» lancée sur le site web du ministère visant à surveiller et suivre tous les mauvais comportements contre les personnes âgées et à lutter contre toutes formes d'abandon ou de maltraitance, auxquelles est exposée cette catégorie, a expliqué Mme Krikou.

En outre, ladite application a pour but de prendre les mesures nécessaires et les dispositions appropriées dans le domaine de la protection sociale et de permettre une meilleure prise en charge de cette frange de la société, a-t-elle ajouté.

Ce mécanisme de signalement, note-t-on, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de certaines dispositions de la loi n 10-12 du 29 décembre 2010, relative à la protection des personnes âgées, notamment son article 11 qui stipule que toute personne physique ou morale peut informer les autorités compétentes des cas de maltraitance ou de négligence à l'encontre de la personne âgée.

Par ailleurs, Mme Krikou a rappelé les mesures prises par le ministère de la Solidarité nationale en coordination avec le ministère de la Santé pour préserver la santé des personnes âgées en cette conjoncture exceptionnelle que vit le pays du fait de la propagation de la pandémie Covid-19. Dans ce contexte, la ministre a assuré que la prise en charge de la catégorie des personnes âgées, était «parmi les priorités de l'Etat», estimant que la protection de cette catégorie est aussi la responsabilité de toute la société.

Lyes G.

Ain M'lila/Oum El Bouaghi

Un procureur adjoint sous mandat de dépôt

■ Le procureur de la République adjoint près le tribunal d'Ain M'lila (Oum El Bouaghi) a été placé sous mandat de dépôt pour "usage de faux", a indiqué, lundi, dans un communiqué, le parquet général près la cour d'Oum El Bouaghi.

Par Salim O.

Selon le communiqué, le procureur de la République près le tribunal d'Ain Beida a requis, sur la base d'une requête additionnelle conformément à l'article 69 du code de procédure pénale du juge instructeur, de placer l'accusé sous mandat de dépôt. Le communiqué ajoute que «cette accusation ne figure pas dans la première demande d'ouverture qui a comporté les accusations de crime de faux par un magistrat sur des documents dont l'établissement relève de sa fonction en falsifiant frauduleusement leur contenu et circonstances, en y incluant comme véridiques des faits qu'il sait être mensongers et pour crime de destruction volontaire de copies et d'actes d'une autorité publique». A cela s'ajoutent, selon le communiqué, «le délit de saisie par voie frauduleuse de données dans le système de traitement automatique et de modification de données, le délit d'abus de fonction et le délit d'obtention indue de documents par de fausses déclarations conformément aux articles 215, 223, 394 bis1 et 409 du code pénal et articles 32 et 33 de la loi relative à la prévention et la lutte contre la corruption». Le communiqué a précisé que l'affaire a trait à «la modification dans l'acte de naissance de la seconde épouse du procureur de la République adjoint d'une manière illégale, en accédant à l'application informatique du tribunal et la saisie de données incorrectes portant sur la création d'un dossier de correction administrative de l'état civil et le changement de la filiation de son épouse». L'arrêté administratif de correction de la filiation dans l'acte de naissance a été envoyé à la commune d'Ain M'lila pour application et son contenu a été introduit à la base de données de l'état civil de la commune d'Ain M'lila et l'acte ainsi obtenu a été utilisé pour corriger l'acte de mariage du procureur de la République adjoint dans la commune de Constantine d'une manière illégale, selon le communiqué. Le communique souligne que la loi garantit à l'accusé le droit de faire appel contre les arrêtés émanant du juge instructeur incluant les procédures de détention et ce sera à l'instance d'appel de trancher selon la loi.

S. O./APS

Drogue

Souk Ahras: saisie de plus de 4 400 comprimés psychotropes

LE WALI de Souk Ahras, Lounès Bouzegza, a suspendu, hier, de leurs fonctions le président de l'Assemblée populaire communale (P/APC), le chef de la section des travaux publics, ainsi que le chef de la section de la construction et de l'urbanisme de Merahna (20 km à l'est de Souk Ahras), a indiqué la responsable de la communication de la wilaya, Inel Layeb.

Le wali a pris cette décision consécutivement aux poursuites judiciaires dont font l'objet ces personnes pour «octroi de concessions injustifiées dans le domaine des marchés publics» et «dilapidation de l'argent public et abus de fonction», a indiqué la responsable à l'APS. La suspension intervient conformément à l'article 43 du code communal stipulant que «tout élu faisant l'objet de poursuites judiciaires pour un crime ou un délit en rapport avec les deniers publics, pour atteinte à l'honneur ou ayant fait l'objet de mesures judiciaires, ne peut poursuivre valablement son mandat électif, et est donc suspendu par arrêté du wali jusqu'à l'intervention du jugement définitif de la juridiction compétente», a-t-elle expliqué.

«En cas d'acquittement, l'élu reprendra automatiquement et immédiatement ses fonctions», a ajouté la responsable.

N. H.

Accidents de la route

21 morts et 791 blessés en une semaine

VINGT-ET-UNE personnes sont décédées et 791 autres ont été blessées dans 686 accidents de la circulation survenus entre le 19 et le 25 avril à travers le territoire national, indique, hier, un bilan de la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Sétif avec 3 personnes décédées et 41 autres blessées suite à 34 accidents de la route, précise la même source. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile ont effectué 475 interventions pour procéder à l'extinction de 341 incendies urbains et industriels.

H. Y.

Stade de 40 000 places d'Oran

Report de la pose de la piste d'athlétisme

Les éléments de la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) de la sûreté de la wilaya de Souk Ahras ont saisi pas moins de 4 478 comprimés psychotropes de fabrication étrangère, a indiqué, hier, le chargé de communication de ce corps de sécurité, le commissaire de police Mohamed-Karim Merdaci. L'opération de police qualifiée d'«importante» a été lancée sur la base d'informations dénonçant les agissements d'un groupe d'individus qui s'adonne à la vente de psychotropes à travers les daïras et le chef-lieu de la wilaya de Souk Ahras. Après s'être assurés de la véracité de ces informations, les éléments de la BRI de Souk Ahras ont ainsi mis en place une sourcière qui leur a permis d'arrêter une personne en possession de 4 478 comprimés de psychotropes. Un dossier pénal a été établi à l'encontre du mis en cause dans cette affaire pour «détention illégale, vente, transport et stockage de psychotropes dans le cadre d'une bande criminelle organisée» et «contrebande à un degré de gravité menaçant la sécurité et l'économie nationale ainsi que la santé publique», a noté Mohamed-Karim Merdaci avant de conclure que le mis en cause sera présenté devant le tribunal de Sedrata.

M. N.